



1208605902

DATE DEPOT :	2012-09-19
NUMERO DE DEPOT :	2012R085960
N° GESTION :	2012B18797
N° SIREN :	379617822
DENOMINATION :	ALTITUDE
ADRESSE :	7 rue de Caumartin 75009 Paris
DATE D'ACTE :	2012/06/28
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE MIXTE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANTC MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S) TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL D'UN GREFFE EXTERIEUR

« ALTITUDE »
Société par actions simplifiée au capital social de 499 483 Euros
Siège social : 11 Cours Valmy, Tour Pacific PUTEAUX
92977 Paris La Défense Cédex

379 617 822 RCS NANTERRE

**EXTRAIT DES RESOLUTIONS VOTEES LORS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 28 JUIN 2012**

.../...

Décisions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, confirmant la décision prise à cette fin lors de l'assemblée générale du 28 Septembre 2011, nomme dans les fonctions de Monsieur Hervé DOISY, Co-Commissaire aux Comptes titulaire, le Cabinet DEC, DIAGNOSTIC EXPERTISE CONSEIL, Société par actions simplifiée au capital social de 135 000 Euros, ayant son siège social 7 Rue Andrei Sakharov 76130 Mont Saint Aignan, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Rouen sous le numéro 378 735 823, que Monsieur Hervé DOISY a souhaité se substituer.

Les fonctions du Cabinet DEC, substituées à celles de Monsieur Hervé DOISY, se poursuivent jusqu'au terme du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés, étant précisé en ce qui concerne le droit de vote attaché aux actions démembrées qu'il a été fait application de l'article 10 des statuts organisant la répartition du droit de vote entre usufruitier et nu-propriétaire.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant, Madame Sophie DEL MOLINO, demeurant 20 Boulevard de la République 92210 SAINT CLOUD, pour une durée de six exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés, étant précisé en ce qui concerne le droit de vote attaché aux actions démembrées qu'il a été fait application de l'article 10 des statuts organisant la répartition du droit de vote entre usufruitier et nu-propriétaire.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les mandats de co-commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Yves GOUHIR, représentant la société KPMG, et de co-commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Simon LUBAIS arrivent à échéance, décide de ne procéder à leur renouvellement.

L'Assemblée décide de nommer, en remplacement pour une durée de six exercices :

En qualité de co-commissaire aux comptes titulaire : La société GRANT THORNTON, société anonyme au capital social de 2 297 184 Euros, ayant son siège social 100 Rue de Courcelles 75017 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 632 013 843,

En qualité de co-commissaire aux comptes suppléant : La société INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - IGEC, société anonyme au capital social de 46 000 Euros, ayant son siège social 3 Rue Léon Jost 75017 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 662 000 512,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés, étant précisé en ce qui concerne le droit de vote attaché aux actions démembrées qu'il a été fait application de l'article 10 des statuts organisant la répartition du droit de vote entre usufruitier et nu-propriétaire.

Décisions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide transférer le siège social actuellement situé au 11 Cours Valmy, Tour Pacific 92800 PUTEAUX, au 7 Rue Caumartin 75009 PARIS, et ce à compter de ce jour. La société fera l'objet d'une immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de Paris.

Du fait de cette décision, l'Assemblée modifie l'article 4 comme suit :

Article 4. SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 7 Rue Caumartin 75009 PARIS

Le reste de l'article demeure inchangé.

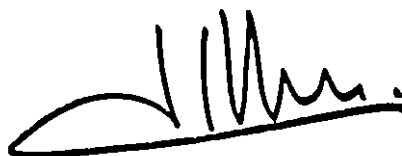
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés, étant précisé en ce qui concerne le droit de vote attaché aux actions démembrées qu'il a été fait application de l'article 10 des statuts organisant la répartition du droit de vote entre usufruitier et nu-propriétaire.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés, étant précisé en ce qui concerne le droit de vote attaché aux actions démembrées qu'il a été fait application de l'article 10 des statuts organisant la répartition du droit de vote entre usufruitier et nu-propriétaire.

Certifié conforme
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping initial 'L' followed by several vertical strokes and a final flourish, all underlined.